

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7368 SÉANCE DU 12 décembre 2022

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial

Tina Durand Secrétaire

**OCTROI DU PERMIS 28(2) POUR LE PROJET ONHWA' LUMINA EN
FAVEUR DE L'OFFICE DU TOURISME DE WENDAKE**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) s'est associé à l'Office du Tourisme de Wendake (OTW) dans la présentation de Onhwa' Lumina (Projet), un parcours nocturne enchanteur à la rencontre du peuple wendat;

Attendu que le Projet se réalisera sur le lot 3-14 du territoire de Wendake, sis au 110, rue du Grand Chef Thonnakona, comme indiqué au plan CLSRQC 110929;

Attendu que le CNHW a adopté la résolution #7334, le 8 août 2022, demandant à Services aux Autochtones Canada (SAC) d'octroyer un permis en vertu de l'article 28(2) de la *Loi sur les Indiens* en faveur de Tourisme Wendake sur ce lot;

Attendu que, au terme et pendant toute la durée dudit permis, à ses propres frais et en toute diligence, l'OTW devra se conformer à l'ensemble des lois, règles et exigences qui émanent des autorités compétentes, ainsi que celles du CNHW;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 décembre 2022 Résolution adoptée
1 abstention


SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7368 SÉANCE DU 12 décembre 2022

**OCTROI DU PERMIS 28(2) POUR LE PROJET ONHWA' LUMINA EN
FAVEUR DE L'OFFICE DU TOURISME DE WENDAKE**

Attendu que ce permis sera octroyé pour une période de cinq ans, soit du 21 juin 2022 au 21 juin 2027, avec possibilité d'un unique renouvellement d'un maximum de 5 ans, soit du 21 juin 2027 au 21 juin 2032;

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Denis Bastien, appuyé par le Chef familial Daniel Sioui, et **résolu** :

- **De** mandater le directeur des Services techniques et Infrastructures, à signer, si le ministère le requiert, un permis substantiellement conforme au projet de permis, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, et tout autre document et poser tout geste nécessaire à l'émission de ce permis.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 décembre 2022 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND